Image not found or type unknown

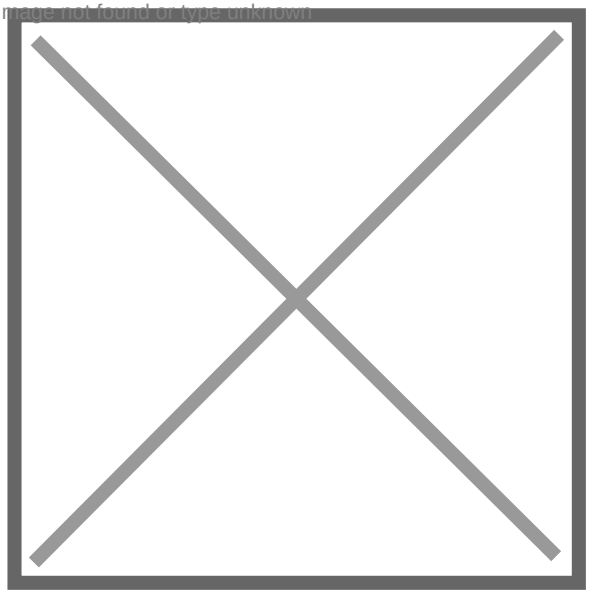

Mariage avec une femme belge

Par **samaran**, le **30/01/2014** à **17:39**

Voilà je me présente, je suis une jeune femme de 20ans, sa fera 1ans que je suis avec mon homme, on vit un véritable amour, remplie de passion et de bonheur. Aujourd'hui on envisage de se marié, mais il est sans papier, il est en France en situation irrégulière, il n'a aucun papier. Il est marocain, et je suis belge. Et je fais aide a vous pour vous demandez comment sa s'es passé? que faut-il faire? toute les démarches a faire ? est ce possible ? est ce que je risque de le voir se faire expulsé ?
quelle est le plus sure mariage en france ou bien en belgique ?
merci

Par **aguesseau**, le **30/01/2014** à **18:05**

bjr,
votre ami peut se marier mais cela ne lui donnera pas automatiquement un titre de séjour en france surtout si vous êtes belge.
selon les textes en vigueur, le mari doit retourner dans son pays chercher un visa long séjour conjoint de français.
mais comme vous êtes belge il faut voir avec une juriste qui connait le droit belge relatif aux étrangers car nous sommes un site juridique français.
cdt

Par **hassnaouat**, le **03/02/2014** à **19:13**

Bonjour
Jai le meme probleme que toi samaran mais moi je suis fancaise, je suis allé dépose le dossier de mariage a la mairie et ils nous on fait passer un entretien par ce quil pense que cest un mariage blanc . Donc pour linstant ca avance pas jai toujours pas de date pour le mariage. Je me oose aussi la question lavantage pour le mariage cest en france ou en belgique par ce que je commence a craqué jen peut plus.

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **12:32**

Merci kalbous
Je suis un peut soulagé. Jai juste une question a ce que la police peut venir chercher le personne qui est en situation irrégulière lors du mariage civile? Jentend des histoirs comme ca qui sont deja arrivé a des personne la police est venu les cherché le jours de leur mariage cela ca date quelque année et je veux juste savoir si cest encore d'actualité merci

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **16:32**

exactement ce qui j'ai fait mais ils se sont rendu compte a la mairie le jours du dépôt de papier qu'il en situation irrégulière par ce que elle nous a demander ça carte de séjour et nous on lui avait donner le passeport avant et sur le coup on a dit il ne l'a pas. Donc voila c'est pour ça je me stresse en plus de ça lui il avait la carte de résidence en Belgique de 1 ans mais la il lui on pas renouvelé la carte mais il réside toujours en Belgique. Pour l'audience qu'on a passer moi je les passer en France mais lui au consulat de France en Belgique ils ont fait une photocopie de son ancien carte qui est périmé donc voila ils sont au courant de tous.

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **20:54**

Non il est en belgique mais lors de laudience on a dit quon veut vivre en france

Par **hassnaouat**, le **05/02/2014** à **08:13**

actuellement je me demande pas ça régularisations.
soit il attend ça réponse en Belgique ou soit il rentre au Maroc et demander un visa conjoint français donc pour ça aucun problème . tous ce qui m'inquète moi c'est l'acte de mariage j'ai pas envie d'aller la faire au Maroc ou qu'il soit expulsé le jour qu'on va aller faire l'acte de mariage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés